



Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-et-Montoille
Tél : 03 84 77 00 00 - Fax : 03 84 77 00 01 - e-mail : contact@sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Travaux » du 16 décembre 2020

Présents :

Membres de la Commission: Monsieur Philippe COMBROUSSE (Président), Raymond BILQUEZ (délégué de Franchevelle), Philippe COLLE (délégué de Roye), Sandrine DIETSCH (déléguée de Secenans), Bernard DUCHANOY (délégué de Coulevon), Cédric FAIVRE (délégué de Saint Sauveur), Loïc LABORIE (délégué de Luxeuil les Bains), Aline PASTORET (déléguée de Baignes) et Yves PELLETIER (délégué de Nantilly).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (1^{er} Vice-Président), Marie BRETON (2^{ème} Vice-Présidente), (André GAUTHIER (4^{ème} Vice-Président), Daniel NOURRY (secrétaire), Viviane CARSANA (secrétaire adjointe), Virginie LUTHRINGER (administratrice), Denis DAGOT (administrateur), Frédéric GUIBOURG (administrateur), Patrick NECTOUX (administrateur) et Jean-Luc BRULE (administrateur).

Excusés : Annie OUDOT (déléguée de Demangevelle), Martial GRATTEPAIN (délégué de Molay), Michel WASNER (délégué de Etobon) et Jean-Noël CHAMBON (administrateur).

Le Président de la commission « Travaux », Philippe COMBROUSSE, ouvre la séance qui se déroule en visioconférence.

Après une présentation générale des différents marchés et des différents programmes de travaux du SIED 70, la commission émet un avis favorable aux propositions suivantes :

Concernant les marchés de travaux (à mettre en œuvre avant septembre 2021) :

- Réduire à 6 le nombre de lots géographiques pour avoir moins d'entreprises retenues aux marchés subséquents, et améliorer les consultations d'un 7^{ème} lot financier.
- Réduire le plafond des opérations éligibles au lot financier de 100 k€ à 75 k€.
- Marchés subséquents : Pondérer les notes des candidats en tenant compte de la qualité et des délais des travaux exécutés pour le compte du syndicat.
- Créer un marché pour les travaux Eclairage Public (EP) purs, avec des lots géographiques moins importants pour permettre une réponse des entreprises locales et l'approche d'un marché de maintenance (à confirmer au cours de l'année 2021 en fonction des retours aux questionnaires en éclairage public).

Concernant l'amiante et la coordination Sécurité Protection Santé (SPS) :

Mise en œuvre d'un marché de détection de l'amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Externalisation de la coordination des chantier et mise en œuvre d'un marché correspondant.

Concernant la maintenance d'éclairage public

Enquête à mener auprès des communes sur leur intérêt d'adhérer à un service de maintenance mis en place par le SIED 70, recensement des souhaits de différents types d'intervention.

Concernant la suppression des cabines hautes :

Extension du programme de suppression des cabines hautes déjà en place sur le territoire exploité par la SICAE Est au territoire exploité par Enedis, dans des conditions financières à négocier.

Concernant les relations avec Orange :

Révision des conventions de dissimulation avec amélioration de la participation d'Orange et propriété des ouvrages par les collectivités (convention type A).

Maintien de la participation du SIED 70 à cet enfouissement à hauteur de 25 % pour des conventions de type A.

Concernant l'aide aux économies d'énergie en éclairage public

Proposition, à valider en Bureau syndical, de plafonner à un montant de 100 k€ HT / an et par commune la dépense subventionnable des travaux de renouvellement Eclairage Public (EP), en conservant un plafond de 450€ HT par luminaire.